

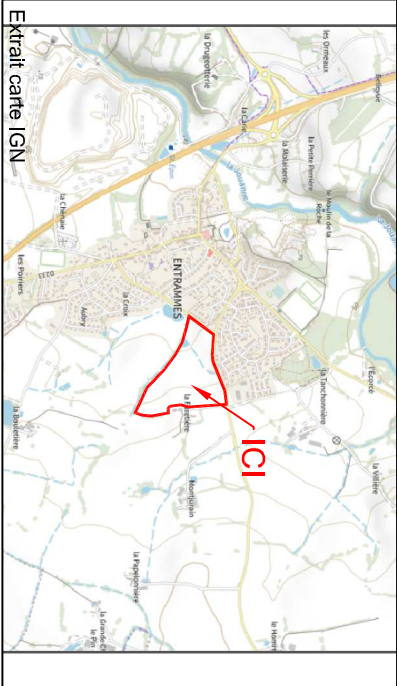
ENTRAMMES

PLAN DE BORNAGE

LOT N^o 31

Superfície : 328 m²

Cadastre : Section AI
Parcelle n°163



LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER : (PIECE PA4a)



NAGER : (PIECE PA4a)

Cordonnées du Lotisseur

Commune
d'ENTRAMMES

Mairie
1 rue Rosendahl
53260 ENTRAMMES
02 43 98 00 25

accueil@mairie-entrammes.fr

LEGENDE :

- | | |
|---|--|
|  | Périmètre du lotissement |
|  | Surfaces cessibles |
|  | Claussée |
|  | Toitoid |
|  | Piste cyclo-piétonne |
|  | Traitement différencié pour passage piéton |
|  | Places de stationnement dans les espaces communs (revêtement perméable de type dalles engazonnées) |
|  | Espaces verts |
|  | Espaces végétalisés dédiés à la gestion des eaux pluviales |
|  | Parcelles de stationnements végétalisées |
|  | Crenellement piéton mineralisé |
|  | Crenellement existant |
|  | Sente piétonne (position approximative) |
|  | Accès automobile interdit aux tois et ilots |
|  | Délimitation des emplacements réservés |
|  | Emprise dédiée à la protection des haies bocagères à préserver d'ici 2025 |
|  | Aire de stationnement non close sur une impasse en domaine privé automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 6,00 m x 5 (revêtement perméable imposé en surface). |

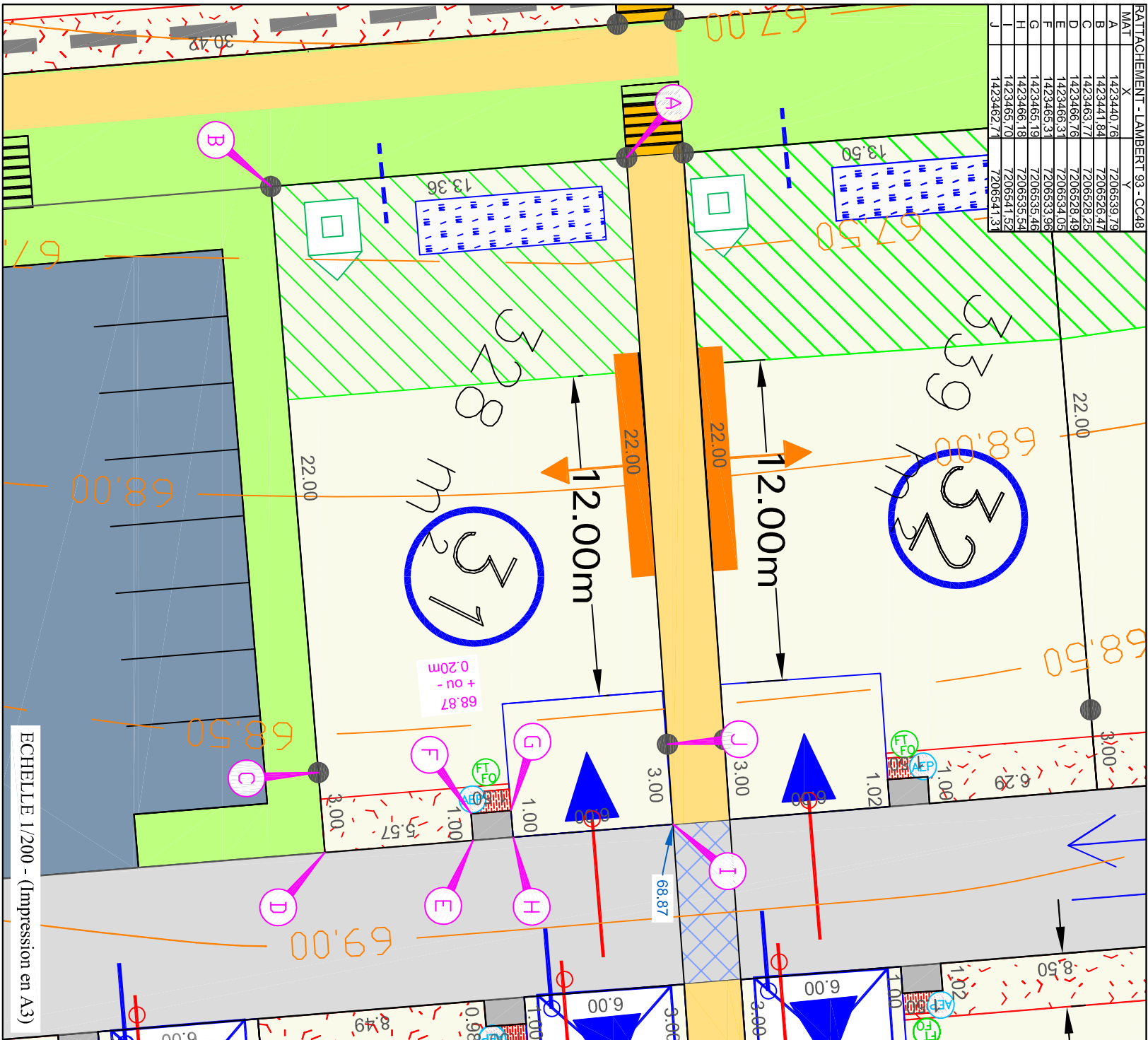
Ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle

-  Dispositif de rétention des eaux pluviales créés dans l'accès non dros sur rue imposé.
 -  Dispositif de rétention des eaux pluviales créés sur la pt (dimension 7 x 2m Zone non aedificandi et non syvendi (se reporter ci-dessous)
 -  Recouvrement éventuel du drain périphérique de la construction principale

LEGENDE PROJET DES ACCES IMPOSE

- 00,00 + ou - 0,20m (cote projetée)

RATTACHEMENT - LAMBERT 93 - CC48		
MAT	X	Y
A	1423440,76	720659,79
B	1423441,94	720658,67
C	1423463,77	720658,29
D	1423466,76	720658,49
E	1423466,34	720654,05
F	1423465,31	720653,98
G	1423465,19	720655,46
H	1423466,18	720655,54
I	1423466,70	720641,52
J	1423462,71	720654,17



LEGENDE BORNAGE :

- Borne OGE
 ■ Piquet d'implantation
 29.00 Cote périmétrique

LEGENDE TOPOGRAPHIQUE :

- 87.50
- Courbe de niveau
du terrain naturel
avant travaux

LEGENDE RESEAUX DIVERS :

- | | |
|---|---|
|  | Coffret électrique
(mutuel technique à la charge de l'acquieseur du lot) |
|  | Regard de branchement de télécommunication |
|  | Citerneau d'eau |
|  | Boîte de branchement Eaux Usées |
|  | Boîte de branchement Eaux Pluviales |

Avertissements et obligations

- 1/ - Chaque acquéreur aura supporté sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs selon l'application de l'article 640 du code civil.
 - 2/ - La position des ouvrages techniques (franchissements, coffres, candélabres, grilles et végétaux, etc...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par l'aménagement. La position des ouvrages techniques devra donc être vérifiée in situ par les acquéreurs des lots, avant le démarrage de la construction.
 - 3/ - Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur de leur lot, rendue nécessaire pour la pose des bordures ou d'autres ouvrages techniques prévus en limite de propriété.
 - 4/ - Les points kilométriques au niveau des lots sont donnés à titre indicatifs. Ils correspondent au levé du terrain naturel initial avant l'aménagement et censentable du lotissement.
 - 5/ - Les bornes ou jalons représentés sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacés lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : borne, clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.
 - 6/ - Avant toute utilisation des points implantés et repérés sur le présent document l'utilisateur est tenu de vérifier que ceux-ci n'ont pas été déplacés depuis leur mise en place.
- La valeur juridique de ce document n'est acquise que s'il a été joint en l'état à un acte authentique ou une décision de justice.**